

## DEFINITION D'UN CAS POSSIBLE DE COVID-19 POUR LA DEMANDE D'UN TEST DE LABORATOIRE

La Belgique ayant atteint les critères<sup>1</sup> indiquant une circulation locale du virus, la notion de voyage ne fait plus partie de l'indication de prélèvement.

### Indications de prélèvements

1. Toute personne dont l'état clinique nécessite une hospitalisation **ET** dont le clinicien a une suspicion COVID-19
2. Tout professionnel de santé<sup>2</sup> qui remplit la définition de cas possible

### Définition de cas possible

Un cas possible de COVID-19 est une personne chez laquelle des symptômes d'infection aiguë des voies respiratoires inférieures ou supérieures

- apparaissent
- ou**
- s'aggravent lorsque le patient a des symptômes respiratoires chroniques.

Cette définition de cas est utilisée pour identifier un cas suspect d'infection à SARS-CoV-2 dans la stratégie de gestion d'un risque de santé publique. Dans l'approche individuelle d'un patient atteint d'une infection respiratoire sévère, le médecin traitant met en œuvre les moyens diagnostiques nécessaires à la prise en charge du patient.

<sup>1</sup> Nombre de cas croissant au cours des 7 derniers jours, incidence d'au moins 20 cas par million d'habitants et un nombre absolu d'au moins 50 cas dans une région/province.

<sup>2</sup> Médecins, infirmières, personnel d'une maison de repos et paramédicaux **en contact avec des personnes à risque** (ex. : ambulanciers, kinésithérapeutes respiratoires,...)